

qui nous rendent la main, soit il y a une solution transactionnelle permettant d'avoir un repreneur. Pour l'instant, le nœud du problème, c'est la lenteur. Je ne mets pas la justice en cause, mais toutes ces procédures sont lentes. Pour aller plus vite, il faudrait que M. Jourdain nous fasse une proposition qui peut effectivement intégrer un repreneur et qui permettrait alors d'aller beaucoup plus vite.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU
COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LES PIERRES ET MARBRES WALLONS DANS
LES MARCHÉS PUBLICS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les pierres et marbres wallons dans les marchés publics ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, à la carrière de grès du bois d'Anthisnes, était annoncée la création du label « Pierres et Marbres de Wallonie ».

Ce label met en évidence les aspects de proximité, les « produits de circuit court », la gestion parcimonieuse de la ressource naturelle, le respect de l'environnement, le respect de la législation sociale en vigueur et la réalisation du travail de transformation de la pierre en Wallonie. On comprend la nécessité de ce label quand on voit l'importance des volumes de pierres concernés par an sur nos chantiers et la part prise notamment par la pierre chinoise.

Monsieur le Ministre, je ne résiste pas au plaisir de venir ici devant vous, alors que j'ai eu l'occasion de poser la question au ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire il y a à peine quelques minutes, parce que je trouve que c'est une convergence particulièrement intéressante, étant donné, notamment, les volumes concernés dans le secteur de la construction. Comme j'ai déjà eu l'occasion de rappeler à M. le Ministre de l'environnement, en tout cas de mon point de vue, ce sont les circuits courts, c'est la législation sur le travail, c'est aussi un volume d'emplois et un chiffre d'affaires. C'est aussi la qualité architecturale et urbanistique.

Je pense que le secteur carrier en soi a toute cette palette de particularités en son sein.

Monsieur le Ministre de l'Économie, on parle de

1 000 emplois directs, vous l'avez rappelé, dans les carrières. Pouvez-vous nous préciser la part que représente le secteur de la pierre dans notre économie wallonne et vers quels objectifs nous pourrions tendre ? Pourriez-vous également me préciser la part d'exportation et d'importation ?

À l'occasion de l'annonce de ce label, on a pu lire dans la presse – notamment dans *Le Soir* – qu'en tant que ministre de l'économie, vous travailliez à une circulaire établissant une série de critères environnementaux, éthiques et qualitatifs à prendre en compte lors de l'attribution d'un marché public.

Dès lors, Monsieur le Ministre, comme je me suis plu à le rappeler, la convergence de ces différentes optiques liées au monde carrier, et notamment à cet aspect économique qui est fondamental pour valoriser cette pierre de Wallonie, j'aurais voulu avoir quelques précisions sur cette circulaire, et notamment savoir à qui elle sera destinée. Quel(s) champ(s) de marché(s) public(s) pourrait-elle couvrir ? Le secteur des projets de construction, architecture et urbanisme seront-ils spécifiquement visés ? Si oui, comment ?

Vous savez que c'est une grande attente. Le débat a notamment très souvent lieu à tous les niveaux de pouvoir public. En l'attente de réglementation européenne sur les marchés publics qui intègrent ces critères, quel sera l'objet de cette circulaire ? Comment envisagez-vous de la rendre efficace si elle reste non contraignante ? Enfin, quand cette circulaire sera-t-elle finalisée ? Pouvez-vous me donner quelques éléments de l'échéancier, si vous le voulez bien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, avec une cinquantaine de carrières de pierres et de roches ornementales, la Wallonie représente un potentiel non négligeable de pierres naturelles et compte plus de 1 000 travailleurs dans ce secteur.

Bien que la qualité de la pierre wallonne soit reconnue, son prix de vente est souvent plus élevé que celui d'autres matériaux ou de roches d'autres provenances.

Dès lors, les producteurs de pierres et roches ornementales wallonnes subissent depuis plusieurs années la concurrence des autres pays européens et asiatiques.

Interpellé par ce sujet, le gouvernement a décidé en avril 2011, sur ma proposition, de mettre en place un groupe de travail afin de dégager des pistes de solution et de faire en sorte que, dans le cadre des travaux régionaux ou encore communaux, les maîtres d'ouvrage recourent davantage à l'utilisation de la pierre wallonne

et ce, dans le respect des règles sur les marchés publics.

Ce groupe de travail, composé des représentants des ministres concernés, de l'ASBL Pierres et Marbres de Wallonie et de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, a finalisé un projet de circulaire qui propose l'appel d'offres comme procédure de passation de marché et suggère diverses clauses à insérer dans le cahier spécial des charges, que ce soit au niveau de la sélection, de l'attribution ou encore de l'exécution du marché. Il est évident que, lorsqu'il ne s'agit que d'un critère prix, ces différentes caractéristiques ne peuvent pas être mises en évidence.

Cette circulaire a été présentée et adoptée par le Gouvernement wallon le 19 juillet 2012 et s'adresse aux divers pouvoirs adjudicateurs que sont les communes, les intercommunales et les organismes publics, qui en ont d'ores et déjà reçu copie.

Il va sans dire que la sensibilisation doit se poursuivre et que d'autres pistes sont à l'étude auprès du groupe de travail mis en place à cet effet. Il est évident que la circulaire a pour objet d'aider les communes qui sont bien conscientes de la problématique, mais qui se trouvaient démunies face à la manière dont elles pouvaient réagir face à cette concurrence qui apparaît à beaucoup comme étant déloyale par rapport aux caractéristiques physiques des pierres produites chez nous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je me réjouis d'apprendre, il y a quelques minutes, du ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire que le secteur carrier, et notamment sa composante économique, fait partie du schéma de développement de l'espace régional. Je pense que votre collaboration s'en ressent, aussi bien dans le SDER que maintenant dans cette circulaire.

J'ai envie de dire, et c'est un peu l'objet de ma question, qu'il faut que cela se sache. Plus il y aura de « publicité » autour de cela, mieux ce sera. Vous avez notamment fait référence aux communes, c'est évident que c'est là que le problème se pose de façon plus aiguë, ou qui sont peut-être les plus démunies par rapport à cela. Que cela ait lieu dans tous les marchés publics, c'est une excellente chose, j'ai envie de le dire, en parallèle avec la gestion de la ressource.

Il y a quelques questions auxquelles vous n'avez pas répondu, mais je suis quand même très satisfaite de l'initiative et de la convergence des points de vue.

QUESTION ORALE
DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE
EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES
NOUVELLES,
SUR
« LA SITUATION DES ENTREPRISES DUFERCO
ET NLMK »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation des entreprises Dufenco et NLMK ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'inquiétude est présente chez les travailleurs de Dufenco et NLMK, deux entreprises héritières des anciennes usines Gustave Boël qui elles-mêmes avaient connu des crises de façon cyclique.

L'année dernière, l'entreprise Dufenco a été scindée en deux entités avec, d'une part, Dufenco – 430 personnes – qui fabrique des produits longs et du fil machine et, d'autre part, NLMK – 800 personnes – qui fabrique des produits à destination, notamment, du secteur automobile.

Les questions sont nombreuses au sein des deux entités, de surcroît depuis la tenue de deux conseils d'entreprise le 12 septembre dernier.

Le président de Dufenco, M. Antonio Gozzi, a déjà confirmé à l'organisation syndicale FGTB qu'un plan de réorganisation est en cours d'élaboration. Chez NLMK, il y a une volonté de la direction de réduire les coûts, ce qui est souvent synonyme de coupes sombres dans l'emploi.

Disposez-vous d'informations complémentaires concernant ce dossier ? Les investissements stratégiques prévus sont-ils remis en cause ? Pouvez-vous confirmer qu'il existe une volonté de la direction d'externaliser le service chargé de la surveillance du site ? Pouvez-vous aussi nous confirmer tout l'intérêt que vous portez à la question ?

Mme la Présidente. - Merci, Madame Zrihen.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, la situation économique européenne, en général, est difficile durant toute l'année et en particulier durant le deuxième semestre, et le secteur sidérurgique est particulièrement touché par cette situation.